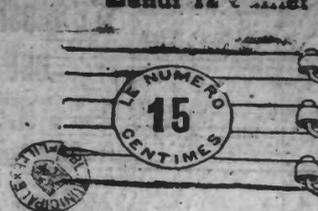


DE ROUBAIX-COURCOING



La Rentrée de Bidegaray

Les Cheminots retrouveront leur force syndicale

Après les grosses marées d'équinoxe, quand les vagues de la mer ont balayé les plages et lavé les rochers, il reste, à la suite du reflux, des débris sur le rivage. L'écumé a laissé des déchets et les épaves marquent la trace des flots.

La bière, en fermentant dans les tonneaux, rejette ainsi sa levure. Le dernier mouvement de grève a laissé, lui aussi, son tas d'ordures. Des débris baveux, vopissés, malpropres, gisent sur le compte de la C. G. T. et de ses militants. Des relents d'égoûts circulent par les rues et empoisonnent nos campagnes.

On parle d'argent, de châteaux, de villas. Les vipères, les limaces, les vieilles, les poulpes sont entrés en action. Fumeurs, bruits, médisances, calomnies, tout est mis en œuvre.

Le dessus, il nous faut passer indifférents et froids de notre conscience et de l'honnêteté de notre vie. Mais il est des situations qu'il faut expliquer clairement pour qu'elles soient un enseignement sain profitable à l'avenir.

Bidegaray est revenu à la Fédération des Cheminots et sa rentrée atteint la portée d'un événement important. Je suis un de ceux qui n'ont pas toujours partagé ni ses idées, ni son action. Il ne s'agit pas de plus à l'aise pour dire ici toute ma pensée.

Bidegaray et ses amis, parmi lesquels on peut citer Leguen, Coudun, Sauvé et pas mal d'autres, Bidegaray, dis-je, est tout un programme et tout un passé. Or, il vient d'être démontré par les événements eux-mêmes, par les faits, par le mouvement lui-même, que ce programme et ce passé sont celui des Cheminots français.

Le reste n'était que témérité, illusions, chimères. Dans le programme de Bidegaray, entendons-nous bien, il y a aussi la Nationalisation des Chemins de fer telle que nous l'entendons les uns et les autres à la C. G. T. Seulement, c'est sur les moyens de réaliser cette revendication que la différence de conception s'est établie.

Les Cheminots sont et ont toujours été réformistes. Si on a donné une majorité à une tendance qui condamnait l'action de Bidegaray, c'est parce qu'ils ont cru pouvoir obtenir plus rapidement des réformes avec des moyens plus hardis.

Bidegaray était aussi un bilan : un bilan solide. Il apportait comme résultat d'une activité de plusieurs années, une Fédération unie ayant fait la fusion avec les chauffeurs et mécaniciens, portant ses ramifications en Algérie, en Tunisie, en Corse et Alsace-Lorraine. Il y avait aussi une caisse solidement garnie et un immeuble propre abritant les services de la Fédération, appelés à se développer. Ajoutons à cela l'œuvre de l'Orphelinat des Chemins de Fer, et nous aurons pas encore tout dit sur le bilan apporté par ceux qui ont été désavoués par la suite.

En effet, nous n'avons pas tout dit, car, en vérité, Bidegaray et ses amis ont apporté plus qu'une armée nombreuse de syndiqués, plus que de l'argent en main, plus qu'un immeuble pour s'abriter et un orphelinat pour les enfants, il y avait un lourd bilan corporatif chargé de résultats, accusant des bénéfices appréciables pour la corporation des Cheminots.

Il y avait une méthode, méthode de pourparlers, méthode de discussion de force avec les Compagnies et le Gouvernement. Commissions paritaires, Comités d'exploitation, Contrôle syndical s'exerçant sur les services, pénétrant la gestion.

Tout ceci a été condamné, taxé de faiblesse, de collaboration de classe au profit de la lutte ouverte.

Le Ministre y a aidé par sa brutalité et certaines catégories de cheminots lésés, tels les chauffeurs et mécaniciens, ont créé l'état d'esprit qui devait conduire à la bataille.

Bidegaray est revenu. Les cheminots sont revenus également pour se retrouver et l'endroit où ils se sont quittés les uns et les autres. Dans les régions qui viendront de parcourir, et où on a fait la grève, les cheminots ne m'ont pas caché leur état d'esprit. C'est aux méthodes du passé qu'ils veulent revenir. C'est par là qu'ils espèrent la réintégration des révoqués, la mise en liberté des emprisonnés et la réalisation de leurs revendications corporatives.

Jugeant impartialement ces faits, me bornant à les constater dans leur réalité, et en les situant dans leur domaine moral, il faut en espérer une union plus grande chez les cheminots, un regroupement rapide de leurs forces, car l'avenir est gros de menaces et nous avons besoin plus que jamais de notre puissance syndicale.

G. DUMOULIN
Secrétaire-adjoint à la C. G. T.

LES ALLEMANDS VEULENT INFIMIDER LES ALLIÉS

ILS REFUSENT D'ACCEPTER LA NOTIFICATION

Spa, 10 juillet. — La conférence plénière s'est réunie à 11 heures. Le docteur Simons a donné la réponse allemande à la notification des alliés sur les charbons. Il a contesté, au point de vue juridique, le droit des alliés d'imposer leurs décisions. Ce n'est pas par un maquillage volontaire que le gouvernement allemand n'a pas rempli tous ses engagements. C'est pour des raisons de force majeure. Il a reconnu que l'Entente n'aurait dû ni diminuer les livraisons de charbon, ni conclure des contrats de charbon avec d'autres États, sans accord avec la commission des réparations.

Le ministre allemand des affaires étrangères a ajouté que la notification des alliés rend inutile la venue des experts allemands convoqués. Une solution pratique de la question de la production et de la distribution du charbon ne pourra être trouvée que dans un accord commun, mais le gouvernement allemand était décidé à apporter à cette étude l'esprit le plus sincère et le plus pratique.

Un plan avait été préparé pour traiter en même temps la question des livraisons industrielles, de reconstruction des pays dévastés et les questions financières qui, en réalité, sont inséparables. Pour se rendre compte de l'impossibilité de fait d'accorder la priorité absolue aux livraisons de charbon aux alliés, il serait nécessaire d'attendre MM. Stinnes et Hue, qui parleront au nom des intéressés, entrepreneurs et ouvriers. Les délégués allemands ne prendront d'ailleurs pas la responsabilité de leurs déclarations. Ils feront des déclarations personnelles.

Hugo Stinnes prononce un discours d'une violente provocation. MM. Stinnes et Hue ont été ensuite entendus. Tous deux ont exposé l'impossibilité d'accepter la notification des alliés. Le problème du charbon étant d'ordre international, le pouvoir, selon eux, être résolu par la volonté des alliés, mais par une entente sur un pied de parfaite égalité et d'accord avec les ouvriers.

Après la conférence, M. Delacroix a fait rappeler à l'ordre M. Stinnes, en raison du ton de provocation d'une partie de ses explications. La séance a été suspendue à 13 heures. Cette séance a présenté le plus vif intérêt. La vieille Allemagne a parlé par l'organe de M. Hugo Stinnes, l'un des magnats de la grande industrie du Reich, qui a prononcé un discours d'une violente provocation.

Le président, M. Delacroix, a du rappeler à l'ordre M. Stinnes. La question en discussion était celle du charbon. Le docteur von Simons parla le premier et, en termes mesurés, comme à son habitude, un rapport très complet qui ne concluait d'ailleurs ni à l'acceptation des conditions des alliés, ni à leur refus; il tendait à démontrer leur caractère inacceptable, puis le ministre des affaires étrangères allemand demanda à faire entendre M. Hugo Stinnes et M. Hue, le premier représentant le patronat, et l'autre comme délégué des ouvriers.

M. von Simons tint à faire remarquer que ses deux compatriotes parlaient en leur nom personnel, de façon à laisser la possibilité au gouvernement allemand d'accepter ou de refuser la notification des alliés. M. Hue, qui avait aussi une attitude très agressive, dit que, si la notification des alliés n'est pas acceptée, il n'est pas possible que la déclaration des experts soit destinée, dans son esprit, à impressionner les représentants alliés.

M. Hugo Stinnes commença son exposé par ces mots, qui provoquèrent un grand étonnement parmi les alliés : « Celui qui n'est pas atteint de la maladie de la victoire, sentira que ce n'est pas par des décisions comme celle qui nous est présentée, qu'on sortira d'une pareille crise ».

M. Delacroix reprit immédiatement comme il conviendrait de le faire, et dit : « Nous sommes en ce moment, dit-il, nous devons le réaliser avec plus de loyauté possible. Le jour où de ne pas parler sur ce point ».

M. Hugo Stinnes, avec tout son sang-froid, répliqua en disant : « Je ne suis pas le nom de la courtoisie et il m'est permis de dire ce que je pense ». Il déclara que les mines françaises n'ont pas été traitées par vandalisme, mais par un triel et légitime intérêt minéralier. Il déclara que les mines allemandes ne sont pas des mines de charbon, mais des mines de fer.

M. Hugo Stinnes déclara que les mines allemandes ne sont pas des mines de charbon, mais des mines de fer. Il déclara que les mines françaises n'ont pas été traitées par vandalisme, mais par un triel et légitime intérêt minéralier. Il déclara que les mines allemandes ne sont pas des mines de charbon, mais des mines de fer.

En dehors de ces propos menaçants, M. Hugo Stinnes n'apporta aucune argumentation sérieuse et ne put que se répéter : « La décision dépend des ouvriers mineurs ».

Au contraire, le député socialiste Hue, représentant les mineurs, s'exprima avec modération. Il développa cette thèse, que la question du charbon est un problème d'ordre international et qu'il faut soumettre à l'entente contradictoire d'une commission d'experts. L'Allemagne s'efforce d'obtenir l'impartialité de sa production en houille; elle a maintenu la journée de travail à sept heures dans les mines, alors que les ouvriers réclamaient six heures, mais ils se refusent à prolonger la durée de leur travail quotidien, d'accord en cela avec les syndicats français, anglais et américains. Il affirma même avec sérieux que le meilleur moyen d'intensifier la production serait de réduire encore les heures de travail. « Les diplomates, dit-il, en l'ignorant, peuvent élaborer les projets qui leur conviennent. La décision finale dépend seulement de la volonté des ouvriers mineurs ».

La-dessus, la séance fut levée. La tentative d'intimidation a produit un effet contraire.

Au cours de cette séance, les représentants alliés, M. Lloyd George en tête, manifestèrent des signes visibles d'impatience, sinon d'exaspération, en présence de la manœuvre allemande, qui consistait à dresser successivement devant les alliés l'arrogance, l'impertinence, puis le péri communiste. Cette grosse tentative d'intimidation menée par la délégation allemande et lourdement exécutée par M. Hugo Stinnes, qu'on se représente pourtant, comme un homme très habile, a produit exactement l'effet contraire de celui accompli par le clan allemand.

LE SÉNAT A RÈGLEMENTÉ L'ÉDUCATION PHYSIQUE OBLIGATOIRE

Le Sénat a repris hier la discussion de la proposition de loi instituant l'éducation physique et la préparation militaire.

On commença par l'article 8 réservant avant-hier l'éducation physique, en aucun cas les obligations en résultant ne pourront dépasser celles qu'en résultent l'application des lois relatives aux conscriptions scolaires.

M. Honnorat, ministre de l'Instruction publique dit : « Nous voulons que l'éducation physique soit obligatoire. Un règlement d'administration publique doit déterminer les conditions dans lesquelles sera délivré le certificat, l'aide de sanctions, les familles qui insistent elles-mêmes pour que leurs enfants ne se soustraient pas de leur éducation physique ».

Les deux premiers alinéas de l'article 13 furent adoptés. Ils ont trait au certificat scolaire d'éducation physique obligatoire pour tous les candidats à des concours ou examens aux emplois de l'Etat, des départements ou des communes aux dépenses, etc.

Le troisième alinéa (examen d'aptitude militaire) passé par les appels à l'époque du conseil de révision fut adopté.

Sur le dernier alinéa, on adopta un amendement de M. Brager de la 733.

Le projet fut adopté à l'unanimité par 288 voix.

Le Sénat s'est réuni le 10 juillet à 15 h. pour la discussion du budget.

UN 14 JUILLET SANS MUSIQUE

C'EST LA DÉCISION QUI PRÉVIENT SANS DOUTE LA FÉDÉRATION DU SPECTACLE POUR PROTESTER CONTRE LES NOUVEAUX TAXES.

Paris, 10 juillet. — La Fédération du Spectacle avait organisé hier à la Bourse du Travail un meeting de protestation contre les taxes qui frappent les spectacles d'été et les théâtres, mais qui possèdent un caractère...

« L'issue de la réunion, un ordre du jour a été adopté dans lequel les travailleurs du spectacle protestent contre les taxes élevées des taxes frappant les spectacles et les établissements de musique ».

« Demandez une révision des taxes et une loi sur le statut des artistes ».

« Cherchez le bureau de la Fédération du Spectacle, conjointement avec le Comité inter-syndical parisien, d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir le statut demandé ».

« S'engagez à appuyer ces démarches par une action qui aura lieu le mardi 13 juillet et qui pourra se manifester par une grève générale du spectacle de 24 heures le 14 juillet ».

UN CRIME DE L'OCCUPATION

Le prisonnier civil Dehaene qui assassinait un de ses camarades de captivité a été condamné à mort

La Cour d'assises du Nord a jugé hier, Alphonse Dehaene, ce prisonnier civil qui, au cours d'une évasion, assassinait lâchement son camarade, Théophile Liardet, et se cachait dans l'établissement de Coilliker, où il se déshabillait, ni déshabillé pas plus que Lagrou, que dans la nuit ils sont sortis tous deux à l'insu de Desprez, qui Dehaene a tué par la suite et des gendarmes de Hagruin, de son agent, qui s'est converti à Hagruin, déclarer au père de Lagrou que son fils était passé en Hollande et qu'il a été capturé par l'état-civil du disparu.

CHARGES ACCABLANTES. L'exposé qui précède indique que Dehaene a quitté le camp d'Halluin avec 100 francs en bons de ville, qu'avant de se cacher dans l'établissement de Coilliker, il ne s'est déshabillé, ni déshabillé pas plus que Lagrou, que dans la nuit ils sont sortis tous deux à l'insu de Desprez, qui Dehaene a tué par la suite et des gendarmes de Hagruin, de son agent, qui s'est converti à Hagruin, déclarer au père de Lagrou que son fils était passé en Hollande et qu'il a été capturé par l'état-civil du disparu.

LE SYSTÈME DE DÉFENSE DE L'ACCUSÉ. Voici le système de défense de Dehaene : il ne voit pas Lagrou. Pendant qu'il se reposait dans l'établissement de Coilliker, il y vivait péniblement des camarades allemands, en toute hâte, lui et Lagrou se réhabillaient, confondant leurs pantalons et leurs chaussures et prirent la fuite. Ils furent arrêtés par des gendarmes de Hagruin, de son agent, qui s'est converti à Hagruin, déclarer au père de Lagrou que son fils était passé en Hollande et qu'il a été capturé par l'état-civil du disparu.

LES DÉBATS. Dehaene, qui porte l'uniforme de l'artillerie allemande, dont il était revêtu lorsqu'il fut arrêté, est assis à la table dans le box des accusés. Ses yeux sont fixés sur le président de la Cour, qui écoute avec une attention extrême la lecture de l'interrogatoire, sous d'énormes...

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes le seul, monsieur Lagrou, qui était revêtu de votre uniforme de prisonnier, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré Lagrou et Desprez à s'évader avec vous. Vous leur avez allégué que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré que vous leur aviez promis de leur donner de l'argent, n'est-ce pas ?